



LA CONSULTATION D'ORIENTATION AU CENTRE DE SOINS DENTAIRES (CSD)

L'ORGANISATION DU CENTRE DE SOINS DENTAIRES

Le centre de soins dentaires (CSD) est un établissement du CHU de Rennes qui accueille des patients hospitalisés ainsi que des patients externes (adressés par des praticiens libéraux ou non). Les patients sont pris en charge par des personnels soignants médicaux (praticiens hospitaliers, internes et externes) et non médicaux (infirmier(e)s, assistant(e)s dentaires, aides-soignant(e)s, secrétaires, prothésistes).

Le pôle odontologie comprend plusieurs services, appelés unités fonctionnelles (UF) : urgences dentaires, odontologie pédiatrique, orthodontie, parodontologie, chirurgie orale, implantologie, dentisterie restauratrice et endodontie, prothèses, dysfonction de l'appareil manducateur, soins adaptés, imagerie. C'est aussi un site de formation des étudiants qui réalisent les soins sous l'encadrement de praticiens chirurgiens-dentistes, enseignants universitaires et hospitaliers.

LA CONSULTATION D'ORIENTATION

Cette visite obligatoire permet de faire le point sur votre situation dentaire, son degré d'urgence ou de priorité, vos besoins et nos capacités à y répondre ou à vous orienter.

LA PRISE EN CHARGE

Les modalités de prise en charge

La prise en charge conventionnelle est assurée par un étudiant, externe ou interne, sous la responsabilité d'un praticien sénior. Les séances de soins sont généralement plus longues que dans un cabinet de ville : leur durée est d'une à deux heures.

Les traitements peuvent durer plusieurs mois, selon la complexité des soins à réaliser. Une estimation de leur durée vous est indiquée au début des soins.

Les rendez-vous dans un même service ont souvent lieu chaque semaine au cours de la même demi-journée.

Si un patient a besoin de se rendre dans plusieurs services, il peut être soigné par différents externes et différents référents seniors.

Certains actes spécifiques sont réalisés par des praticiens

hospitaliers spécialisés auxquels des patients ont été adressés par des dentistes de ville.

Le délai de prise en charge

Compte tenu de l'affluence des patients, les délais d'attente de prise en charge peuvent varier de quelques semaines à plusieurs mois.

Dans certains services, seuls les patients du département 35 sont accueillis.

Les tarifs

Un grand nombre d'actes effectués au sein du CSD (soins des caries, détartrage, extractions) sont remboursés à 70 % sur la base du tarif conventionnel de l'Assurance Maladie obligatoire et à 30 % par les complémentaires santé (mutuelles ou la complémentaire santé solidaire pour ceux qui en bénéficient).

Les taux de remboursements sont identiques à ceux appliqués dans le secteur libéral.

Le CHU de Rennes pratique systématiquement le tiers payant pour les 70 % du tarif conventionnel de l'Assurance Maladie obligatoire.

Pour d'autres traitements (prothèses, orthodontie, soins parodontaux, implantologie par exemple), votre reste à charge dépend du contrat souscrit auprès de votre complémentaire santé (mutuelle). Pour tous ces types de traitements, un devis vous est présenté que vous devez soumettre à votre complémentaire santé (mutuelle) pour connaître le montant de votre prise en charge.

Pour en savoir plus, consultez le dépliant "Guide de la prise en charge tarifaire au CSD".



